

DEPARTEMENT DES LANDES
BEYLONGUE
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1 FÉVRIER 2017

Convocation du 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le premier février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOUGARO Dominique, Maire.

Présents : NOUGARO Dominique, BAYLE Christine, BOUHEYRE Christophe, MARION Karine, DANTHEZ Céline, HARDY Grégory, MORLAES Olivier, DECAUDAIN Monique

Absente: BROUCH Jean-Marc

Procuration: QUENTEL Chantal pour MARION Karine

Secrétaire de séance : mme Karine MARION

Ordre du jour

- **Approbation compte-rendus Conseil**
- **Préparation réunion publique PLUi (invitée Juliette Lépine)**
- **Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat**
- **Compte-rendu rencontre UTD**
- **Questions diverses**

COMPTE-RENDU CONSEIL

Approbation à l'unanimité et signature du compte rendu de la séance du 04 janvier 2017

RÉUNION PUBLIQUE PADD PLUi

Invitée : melleJuliette Lépine en charge auprès de la CCPT de la préparation du PLUi

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

Conformément aux dispositions réglementaires , un débat est engagé sur le PADD du PLUi

PADD PLUi CCPT Tableau récapitulatif du positionnement de la Commune de Beylongue

Intitulé Axes/Orientations du PADD	Contenu simplifié	Positionnement de la commune (partage des orientations)		
		OUI	NON	
1. OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE				
1.1 Perspectives d'évolution démographique	Scénario démographique à horizon 2026 : +1,35%/an soit + 2440 habitants	X		
1.2 Estimations des besoins en logements	- Un nombre de logements nécessaire pour répondre à l'accueil de nouveaux habitants (+1061 logements)	X		
	- Un nombre de logements nécessaire au maintien de la population à son niveau actuel (+520 logements)	X		
	- Un objectif de réhabilitation de logement a été fixé pour prendre en compte la vacance en centre- bourg (10%)	X		En priorité les vacances de logement dans le périmètre du bourg
1.3 Objectifs de modération de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et de limitation de l'étalement urbain	- Une consommation foncière de 120 ha dédiée à l'habitat avec une densité moyenne de 12 logements à l'hectare (soit une taille moyenne de parcelle d'environ 800m²)	X		* garder le caractère champêtre du bourg * contrainte de l'assainissement individuel * parcelles de 1250 m2 pouvant être réduites dans le cadre d'une opération d'aménagement desservie par un assainissement collectif

2. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DES ESPACES FORESTIERS, AGRICOLES ET NATURELS				
		OUI	NON	
2.1 Prendre en compte la Trame Verte et Bleue dans le projet de territoire	- Préserver la Trame Verte et Bleue du territoire	X		
	- Limiter le mitage des terres agricoles	X		
	- Favoriser le développement d'activités complémentaires pour les exploitants agricoles (agrotourisme, changement de destination des bâtiments agricoles)	X		<i>Proposition d'installations de maraîchers > Possibilité de création de logements de fonction</i>
	- Développement urbain qui doit respecter la Trame Verte et Bleue	X		
2.2 Maîtriser l'évolution du paysage et du patrimoine bâti	- Assurer des qualités d'interface entre ville et nature par la création d'espaces paysagers, de haies champêtres, etc...	X		<i>Zone Artigaous</i>
	- Préserver et restaurer les structures végétales identitaires (alignement d'arbres dans les espaces publics, haies champêtres, bois, bosquets, ...)	X		<i>Voire création de structures végétales</i>
	- Intégrer les constructions neuves dans les paysages (prescriptions architecturales, adaptation à la topographie, traitement des clôtures, ...)	X		<i>+ prescription ABF 500m autour de l'église</i>

2.3 Assurer une gestion économe des ressources naturelles	- Adapter le projet de développement urbain aux capacités de production, stockage et de distribution de l'eau ;	X		<i>Distribution d'eau concédée à la Comcom > Sydec</i>
	- Favoriser un développement urbain sur les secteurs pouvant faire l'objet d'un raccordement à un réseau public d'assainissement (ou sur des secteurs présentant une aptitude des sols à l'assainissement autonome satisfaisant)	X		<i>Enjeu de l'assainissement collectif réflexion engagée avec SYDEC</i>
	- Les extensions des sites d'extractions doivent s'opérer dans un souci d'évitement de consommation de terres à forte valeur agricole ou sensibilité environnementale ;			<i>Commune non concernée</i>
	- Valorisation des sites d'extraction existants dans le cadre de travaux de remise en état après exploitation ;			<i>Commune non concernée</i>
2.4 Prendre en compte les risques naturels et technologiques	- Prise en compte du risque feu de forêt (limiter la dispersion de l'habitat, créer des bandes tampons entre forêts et espaces urbanisés)	X		<i>Cf PCS</i>
	- Proscrire le développement urbain dans les zones potentiellement inondées			<i>Commune non concernée</i>

	- Préserver ou restaurer les zones d'expansion des crues			<i>Commune non concernée</i>
	- Améliorer la connaissance de la gestion des eaux pluviales sur Tartas, Pontonx-sur-l'Adour et Rion-des-Landes			<i>Commune non concernée</i>
	- Proscrire le développement urbain dans les secteurs soumis au risque remontée de nappe phréatique et les secteurs soumis à l'aléa gonflement/retrait des argiles	X		<i>Aléas faible de gonflement / rétraction des argiles sur une partie de la commune</i>
	- Prendre en compte le risque lié aux sites industriels dans les secteurs non soumis à un PPRT	X		<i>Cf PCS</i>
2.5 Prendre en compte les pollutions et nuisances	- Limiter les conflits d'usage avec l'activité agricole et industrielle	X		<i>Surtout à destination des "néo-ruraux" (récolte légumes de nuit > bruit)</i>
3. PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT ET DE RENOUVELLEMENT URBAINS				
		OUI	NON	
3.1 Promouvoir une armature du territoire équilibrée	- Priorité au développement urbain suivant une armature définie en fonction des caractéristiques des communes	X		<i>Tenir compte des emprises agricoles et forestières (plan chablis) qui limitent déjà les potentialités d'expansion .</i>
3.2 Conforter les centralités urbaines et les bourgs	- Priorité de développement à proximité des équipements publics et de services ;	X		<i>Équipements très limités ...</i>
	- Résorber la vacance en réutilisant le bâti ancien des bourgs et le bâti rural en déshérence ;	X		<i>Récapitulatif en cours des anciennes bâtisses agricoles pouvant changer de destination</i>
	- Mobiliser les espaces délaissés des centres bourgs (friches artisanales ou commerciales, ...)	X		<i>À noter un ancien bar (centre-bourg)</i>
	- Promouvoir de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace (avec des caractéristiques morphologiques du tissu urbain)	X		<i>Lotissement à airial > possibilité d'interpénétration des espaces urbains et des zones naturelles de transition</i>
3.3 Assurer la pérennité des activités économiques	- Conforter les activités industrielles en les préservant du développement résidentiel et en répondant à leurs besoins de développement ;	X		
	- Implanter de nouvelles activités économiques sur des sites ayant des atouts (situation, accessibilité, disponibilité foncière, équipement			<i>Plan fibre en cours > village connecté + montée en débit</i>

	numérique, ...) ;			
	- Développer une offre complémentaire aux zones d'activités pour répondre aux besoins locaux (artisanat) ;			<i>Création de hangars à louer > artisans locaux (équipement solaire ? Viabilisation bâtiments + accès)</i>
	- Prise en compte du projet de parc ferroviaire d'intérêt départemental de Lалуque-Pontonx-sur-l'Adour ; -			<i>Commune non concernée</i>
3.4 Valoriser les atouts touristiques du territoire	- Développer l'offre d'hébergement ;	X		<i>Favoriser création gîtes Aires d'accueil de camping-cars (liaison scandinave)</i>
	- Reconversion des sites d'extractions ;			<i>Commune non concernée</i>
	- Conforter les sites touristiques existants (Arjuzanx, Ous Pins) ;	X		
4 . PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT URBAIN DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ				
		OUI	NON	
4.1 Diversifier et optimiser les modes de déplacements	- Envisager un transport à la demande ;	X		
	- Développer des aires de co-voiturage ;	X		
	- Développer un maillage de liaisons douces à l'échelle des bourgs	X		<i>À l'étude liaison douce bourg / zone des Artigaous > UTD</i>
	- Améliorer les entrées de bourgs (condition de sécurité et seuils urbains)	X		
4.2 Développer les énergies renouvelables	- Développer prioritairement les installations photovoltaïques sur les bâtiments ou les espaces ne portant pas atteinte au potentiel agricole des terres	X		<i>* Cf hangars location artisans * ABF opposé à aménagement hangar au centre bourg communal</i>
	- Projet Parc éolien ;			<i>Commune non concernée</i>
	- Valorisation énergétique de la biomasse	X		
4.3 Améliorer les communications numériques sur le territoire	- Articuler le développement urbain et des activités économiques avec la desserte numérique	X		

Compte-rendu de ce débat sera retourné à la Communauté des Communes du Pays Tarusate

COMPTE-RENDU RENCONTRE UTD

Mr le maire informe le conseil des réponses apportées par l'UTD de Tartas aux deux problèmes de sécurité soulevés : la traversée du bourg et la dangerosité du carrefour de la Gare

* En ce qui concerne la traversée du bourg , la proposition de créer un "bateau" devant la mairie se heurte à un problème technique important : l'assise du trottoir sur lequel devrait passer la route n'offre pas une garantie de solidité suffisante. Les travaux à engager seraient trop lourds financièrement . Les services de l'UTD vont nous proposer une pré-étude sur cette même zone .

Il convient de noter qu'ils n'engageront une étude définitive qu'en cas de délibération favorable du Conseil .

* Pour la demande d'autorisation de pose d'un miroir au carrefour de la Gare , la réponse est négative : ce type d'aménagement sécuritaire n'est autorisé qu'en milieu urbain avec une vitesse limitée à 50km/h . Au-delà de cette vitesse , l'appréciation de la distance dans le miroir est faussée .

Cette réponse sera transmise aux habitants concernés .

La question restant entière , le Conseil souhaite des précisions sur l'installation possible d'un radar (pédagogique ou de type "radar de chantier")

QUESTIONS DIVERSES

1- Diverses informations portées à la connaissance du Conseil :

- Association pour le Don de Sang Bénévole de Tartas et ses environs : communication des dates de collecte qui seront affichées sur le panneau lumineux de votre commune

TARTAS Salle Polyvalente de 15h00 à 19h00

mercredi 1^{er} février - mercredi 12 avril - mercredi 05 juillet- mercredi 27 septembre - mardi 12 décembre

- Diverses formations proposées par l'AML

2- Commande d'un camion de cailloux (Bergouey) pour renforcer les chemins . Mr Grégory Hardy se chargera de la transaction .

3- Divers achats

Le principe de l'achat d'un perforateur (utile pour les différents travaux sur les bâtiments communaux) et d'une tondeuse à gazon (l'ancienne ayant été volée) est acté .

L'ordre du jour étant épuisé , monsieur le Maire lève la séance à 23 h